NEUILLY
JOURNAL INDÉPENDANT
80 AVENUE CHARLES DE GAULLE
92200 NEUILLY SUR SEINE - 01 46 24 75 06

SEPT 14
Mensuel

Surface approx. (cm²) : 532
N° de page : 58

culture

HÉRITAGE

Un partage successoral réussi !

LE PARTAGE DU MOBILIER EST L'UN DES MOMENTS DÉLICATS LORS D'UNE SUCCESSION.

C'est forcément un cap, et même parfois une épreuve, car il s'agit de répartir et de se dessaisir de mille et une choses ayant peuplé les lieux et les souvenirs.

Ce moment est délicat à plus d'un titre. Sentimental d'abord, car tous ces objets familiers incarnent les souvenirs d'une vie disparue. Mais c'est aussi souvent le moment où les failles familiales se révèlent ou s'élargissent et où certains souhaitent solder des comptes avec leurs proches.

Les familles s'entendent souvent et c'est la situation idéale.

Chacun veillera dans la bonne humeur, en faisant parfois quelques concessions, à ce que le partage ait lieu dans de bonnes conditions.

Mais il arrive aussi que cette opération vire à la comédie Balzacienne dans toute sa misère et sa splendeur.

Nous avons tous en tête les fameuses batailles familiales qui se déclenchent autour d'une série de cuillères en argent ou d'un petit bronze qui trônait sur la cheminée.

Ainsi telle cliente souhaitera bloquer la succession tant qu'elle n'aura pas récupéré le bracelet en or auquel elle tenait tant. Tel autre membre de la fratrie sera accusé de s'être servi avant les autres …

Il y a parfois beaucoup d'argent en jeu, parfois c'est la valeur sentimentale qu'on se dispute !

COMMENT ETABLIR UN INVENTAIRE DESCRIPTIF ET ESTIMATIF

La meilleure garantie de justesse et d'équité dans un partage familial réside dans l'établissement sérieux d'un inventaire descriptif et estimatif.

Cet inventaire sera réalisé par un commissaire priseur avec l'intervention, si nécessaire, des meilleurs experts dans toutes les spécialités.

Un document descriptif et estimatif est ensuite remis aux héritiers, recensant tous les tableaux, meubles, objets, bijoux … ayant une valeur.

Les opérations de partage pourront se faire entre les héritiers et parfois également avec l'assistance du commissaire priseur qui jouera pleinement son rôle de conseiller auprès de la famille.

Nous conseillons toujours aux héritiers de faire un partage à tour de rôle, après que chacun aura pu établir une liste des choses qu'il souhaite se voir attribuer.

Il est important de bien fixer les règles du jeu au départ sur la répartition, la part financière de chacun, la possibilité de la dépasser ou pas, les éventuelles compensations.

Dans un partage, il est impossible d'avoir tout ce que l'on veut mais il est primordial d'avoir des choses souhaitées et qui plaisent.

Cela évite de faire des lots qui, bien souvent, ne correspondent pas aux goûts ou aux besoins des héritiers et qui sont alors suivis d'interminables tractations et échanges.

Dans chaque partage il reste toujours des choses que personne ne souhaite se voir attribuer.

Tout ce qui n'est pas partagé est, alors, confié au commissaire priseur qui réalisera les ventes adéquates et le produit de la vente sera ensuite réparti entre les différents héritiers.

Les honoraires d'inventaire pour partage sont calculés sur la base du montant de l'inventaire (ils peuvent être effectués gracieusement en vue de vente).

Avec une succession et un partage réussis, vous pourrez continuer à dire : *"famille, je vous aime !"*

Claude Aguttes
Séverine Luneau
Commissaires Priseurs

Tous droits réservés à l'éditeur